

La Commission d'Examen des Vœux (CEV) s'est réunie afin de procéder à l'évaluation et au classement des candidatures déposées pour la Licence de Droit. Dans le cadre de cette analyse, la CEV a défini un ensemble de critères, de paramètres et de coefficients en adéquation avec les attendus nationaux de la filière, de manière à assurer un processus de sélection équitable, rigoureux et cohérent avec les exigences académiques et professionnelles de la formation.

Au cours de ses travaux, la CEV a constaté une forte hétérogénéité parmi les dossiers examinés, tant sur le plan des compétences académiques que du savoir-être des candidats, ainsi que dans la clarté et la pertinence de leur projet de formation. Cette diversité témoigne de profils variés, mais également de degrés de préparation et de maturité très contrastés.

Les choix de spécialités et, le cas échéant, d'options, ont fait l'objet d'une attention particulière. La Commission a valorisé les candidatures dont les choix scolaires témoignaient d'une cohérence réelle avec les objectifs de la filière juridique. Ces choix constituent en effet des indicateurs solides de la réflexion et de la motivation du candidat. À cet égard, la CEV invite les futurs candidats à consulter les recommandations disponibles sur la page dédiée, où figurent des conseils précis concernant les combinaisons de spécialités et d'options les plus adaptées à leur projet professionnel.

La rédaction du **projet de formation motivé** demeure un élément déterminant de l'évaluation. Si la CEV se montre bienveillante à l'égard de certains projets parfois maladroits mais porteurs d'une réflexion sincère et argumentée, elle regrette néanmoins le nombre important de dossiers présentant des textes standardisés, souvent rédigés à partir de modèles génériques trouvés en ligne. Ces projets manquent de personnalité et nuisent à la crédibilité du candidat. La Commission recommande donc avec insistance de soigner la rédaction de ce document, qui doit témoigner à la fois d'une connaissance approfondie de la formation envisagée et d'une cohérence claire entre celle-ci et le projet professionnel et personnel du candidat.

L'onglet facultatif « **Activités et centres d'intérêt** », tout comme la section « **Projet de formation** », offrent par ailleurs une occasion précieuse de valoriser les engagements, les expériences ou les centres d'intérêt susceptibles d'enrichir la candidature. Les activités bénévoles, associatives, culturelles ou sportives peuvent illustrer des qualités transversales (rigueur, sens des responsabilités, engagement citoyen) particulièrement appréciées dans le cadre d'études juridiques.

La CEV souligne également l'importance cruciale du projet de formation motivé pour les **candidats en réorientation**. Dans ces cas, il est essentiel de justifier clairement les raisons du changement d'orientation et d'explicitier en quoi la filière Droit correspond désormais aux compétences, aspirations et objectifs professionnels du candidat. Une argumentation claire et structurée constitue un gage de sérieux et de cohérence du parcours.

Enfin, la maîtrise de la **langue française** représente un critère fondamental d'appréciation. La CEV a relevé un certain nombre de dossiers entachés d'erreurs de syntaxe ou d'orthographe, y compris dans les sections les plus importantes. Ces négligences sont particulièrement regrettables dans le cadre d'une formation en Droit, où la rigueur de l'expression écrite, la précision du raisonnement et la maîtrise du vocabulaire constituent des compétences essentielles. La Commission encourage donc vivement les candidats à accorder une attention particulière à la qualité de leur expression écrite, condition indispensable à la réussite dans cette filière exigeante.

En somme, la CEV invite les candidats à construire leur dossier avec soin, en veillant à la cohérence de leur parcours académique, à la qualité rédactionnelle de leur projet de formation et à la pertinence de leurs motivations. Ces éléments, conjugués à une expression claire et rigoureuse, constituent des critères déterminants pour l'admission en Licence de Droit.
